

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DOMAINE DE COMPÉTENCE PAR THEME - VOIRIE

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES		
Séance	Convocation	Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Sans opinion
25 mars 2024	19 mars 2024	16	14	15	15	0	0

L'an deux mille quatre et le vingt-cinq mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune**.

Présents : Mesdames BONNET Marie-José COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, DELRIEU Nelly, LABAT Marie-Paule, MILESI Isabelle, SOURIGUERE Véronique et Messieurs BIFFI Patrick, BOUCHER Daniel, BREIL Roger, DANIELI Sébastien, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques et RIEU Alain.

Excusé : Monsieur NADALET Christian

Absent : Monsieur CANO Antony.

Procuration : Monsieur NADALET Christian a donné procuration à Monsieur GARBAY Jacques.

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : DENOMINATION DES RUES.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il serait utile de créer des adresses normées afin d'améliorer l'efficacité des organismes remplissant des missions de service public ainsi que des interventions de secours. Il précise, par le fait, qu'il est nécessaire de procéder à la dénomination de toutes les voies.

Considérant l'intérêt que présente ce projet, le conseil municipal décide de dénommer les voies communales conformément au tableau joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

⇒ Adopte les dénominations énumérées dans le tableau joint en annexe ;

⇒ Charge Monsieur le Maire de transmettre cette délibération :

- Au Président du SIVOM de Masseube en charge de la compétence voirie ;
- Aux services des impôts fonciers et du cadastre ;
- Aux services de la Poste ;
- Au SDIS ;
- A tout autre service public ou privé d'intérêt général qui en ferait la demande.
-

⇒ Demande à Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir enregistrer la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Roger BREIL.

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
 Reçu en préfecture le 21/10/2024
 Publié le 21/10/2024
 ID : 032-213202427-20240325-DE_25032024_14-DE

SLOW

N° VOIE	APPELATION	REPÈRES	N°
CR 3		départ (Chemin de Camus) poubelles Esclassan à D 929	
CR 4		entre VC 9 et VC 15	Route des Tournesols
CR 6		D 929 avant limite Panassac jusqu'au Gers	Chemin de la Rivière
CR 9		D 27 après croisement Bézues à D 288 début chemin du Tataou	Chemin des Promeneurs
CR 8		D 139 vers Bézues menant aux Tuhats chez Mr Daher	Chemin Les Cahuzères
CR 12		D 139 au niveau du croisement chemin En Tuco vers ldt Terrehort	Chemin de Terrehort
CR 13		D 288 vers Moncorneil par le Pato	Chemin du Pato
VC 3		D 929 à D 139	Chemin d'En Tuco
VC 6	Chemin de Beauregard	Continuité de la rue de Beauregard vers les Crêtes	Route d'Haouès
VC 7		Rond-point vers Lourties	Route de Lourties
		En face entrée SUPER U	Rue de l'Artisanat
		Chemin rural débouchant sur la VC 7	Impasse d'Entoublanc
VC 9		D 929 au niveau du Ldt Jouanet vers chez Mr Cassou	Route des Tournesols
VC 10		3ème intersection à droite à partir de la D 929 vers Auch	Chemin de Biane
VC 11		Croisement au chemin du Tataou	Chemin du Tataou
VC 13		D 288 vers Moncorneil au Traoues	Chemin du Traoues
VC 15		D 929 au début VC 18	Route des Prés Verts
		Du croisement VC 18 - VC 15 vers Lourties et Partie de la VC 15 jusqu'au croisement VC 15 - VC 18	Chemin du Milhon
		1er croisement VC 15 depuis D 929	Impasse de Mège
VC 16		de Saint-Christophe à limite Panassac	Route de Saint-Christophe
VC 18		entre VC 15 et VC 8	Route des Prés Verts
		Entrée chemin de Brun entre la rue Marcel Paul et la rue des Tourterelles	Impasse de la Mélodie
		2ème intersection à droite à partir de la D 929 vers Auch	Chemin La Borde du Curé
	Lotissement Beaulieu	Lotissement Beaulieu	Impasse Beaulieu
CR 1		Impasse partant du chemin de Brun après la rue des Palombes	Impasse Labat de Rosies
D 27		Fin Avenue Henri Trilha vers Bellegarde	Route de Bellegarde
D 139		croisement fin Avenue Henri Trilha vers Saint-Christophe	Route de Saint-Christophe
		au niveau de Saint-Christophe vers Bézues	Route de Bézues
D 288		fin Rue du Moulin vers Moncorneil	Route des Adoulins
D929		D 929 vers Auch depuis le rond point	Route d'Auch
		Gendarmerie vers Panassac	Route des Pyrénées